

Par dépôt électronique, courriel et poste

Le 20 décembre 2018

Me Véronique Dubois, secrétaire
Régie de l'énergie
Tour de la Bourse
800, rue du Square-Victoria
Bureau 2.55
Montréal (Québec) H4Z 1A2

Yves Fréchette
Avocat
Hydro-Québec – Affaires juridiques

75, boul. René-Lévesque Ouest,
4e étage
Montréal (Québec) H2Z 1A4
Tél. : 514 289-2211, poste 6925
Télec. : 514 289-2007
C. élec. : frechette.yves@hydro.qc.ca

OBJET : Demande du Transporteur de modification des tarifs et conditions des services de transport pour l'année 2019 – Volet MRI
Votre dossier : R-4058-2018
Notre dossier : R055967 YF

Chère consœur,

Hydro-Québec dans ses activités de transport d'électricité (le « Transporteur ») demande la reconnaissance du statut d'expert pour M. James M. Coyne et M. Robert C. Yardley dans le dossier décrit en rubrique, dont les coordonnées sont les suivantes :

M. James Coyne
M. Robert C. Yardley
Concentric Energy Advisors, Inc.
293 Boston Post Road West
Suite 500
Marlborough, MA 01752
États-Unis

Le Transporteur demande à ce que MM. Coyne et Yardley soient reconnus à titre d'experts en réglementation incitative « Incentive regulation ».

Le témoignage des experts portera sur leur rapport déjà déposé comme pièce HQT-4, Document 2.1. Le mandat qui leur a été confié apparaît à la page 4 de leur rapport.

Les *curriculum vitae* de MM. Coyne et Yardley, joints à la présente, sont consignés aux pièces HQT-4, Document 2.1, Annexe 1 et Annexe 2.

Le Transporteur rappelle que la Régie avait reconnu le statut d'expert à M. Coyne et M. Yardley dans le cadre du dossier R-3897-2014.

Veillez recevoir, chère consœur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

(s) Josée Gagnon

Signée par Josée Gagnon pour :

Yves Fréchette

/jg

p.j.

c.c. Intervenants (par courriel seulement)